

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 13 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize avril, à 21h00, le Conseil Municipal de la commune de LAGARDE ENVAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel RINGENBACH.

Étaient présents : M. Daniel RINGENBACH, Mme Isabelle LAGARDE, M. Cyril VIEILLEFOND, Mme Julie MAHET, Mme Angéla SOUFFRON, M. David NICOLAS, M. Yves RIGAL, Mme Martine BARATTE-FIALIP, Mme Patricia COURTOIS, M. Jean-Baptiste VERDIER, M. Olivier BROSSARD.

Étaient absents : M. Pierre TEYSSANDIER, M. Tim TRAINS.

Procuration : M. Tim TRAINS en faveur de M. Olivier BROSSARD.

Secrétaire : M. Cyril VIEILLEFOND. a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-016 : Vote des taxes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le taux des trois taxes locales de la façon suivante pour 2017

- TH : 6,51 %
- TFB : 10,47 %
- TFNB : 73,97 %

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-017 : Vote de budget principal.

Présentation et vote DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL de l'exercice 2017

Le Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

libellés dépenses	dépenses de l'exercice	libellés recettes	Recettes de l'exercice+ résultat reporté
011 - charges à caractère général	231 534	013- atténuation de charges	4 870
012 - charges de personnel & ass.	267 260	70 - produits des serv, du domaine	101 480
65 - autres ch. de gestion courante	46 918	73 - Impôts et taxes	216 975
66 - charges financières	11 283	74 - dotations et participations	220 589
67 - charges exceptionnelles	0	75 - autres produits de gest.	16 041
022 - dépenses imprévues	0	77 - produits exceptionnels	400
023 - virement section inv.	238 819	002- résultat reporté	238 820
042 - opération d'ordre transfert entre section	3 361		
Total des dépenses de fonctionnement	799 175	Total des recettes de fonctionnement	799 175

Vote détaillé des subventions aux associations et organismes de droit privé : Le montant des subventions a été voté à l'unanimité

NOM DE L'ASSOCIATION	pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du Maire	vote du Conseil Municipal à l'unanimité
association des amis de B.D.P.	50	50	50
Association Parents d'élèves	200	200	200
Association "au bon coin des pêcheurs"	200	600	600
Club "Les Gardillous"	200	200	200
Club de Pétanque	200	200	200
Comice Agricole	75	75	75
Coopérative scolaire	1 500	1 700	1 700
Football Club Lagarde/Ste Fort.	200	200	200
Groupement sanitaire	50	50	50
Gymnastique féminine	200	200	200
J.M.F.	150	150	150
La Souris Verte	200	200	200
Oxygène section Ping-Pong	200	200	200
Protection Civile	50	50	50
Prévention Routière	50	50	50
Société de chasse	200	200	200
Bar associatif le Gardillou	200	200	200
Sporting club Gardillou	-	200	200
Divers	800		
TOTAL article 6574	4725	4725	4725

Dépenses d'investissement

Libellés des projets -Dépenses	RAR	nouveaux projets	Total
Déficit reporté		83 456	83 456
1641 (1) - remb. Emprunts		77 016	77 016
165 (1) - Caution		483	483
2031 (113) - études local infirmières		18 600	18 600
2031 (130) - Bilan Thermique garderie		1 500	1 500
2031 (162) - études urbanisme		10 000	10 000
204171 (107) - éclairage Public	6 145		6 145
2111 (83) - acquisitions foncières	550		550

2121 (130) - plantation/fleurissement bourg		7 064	7 064
21318 (166) - local communal de Bellevue		30 939	30 939
2158 (132) - signalétique		4 000	4 000
2181 (132) - numérotation des rues		4 000	4 000
2184 (130) - mobilier mairie		800	800
2168 (156) - reliure registres arrêtés		110	110
2188 (130) - matériels divers, outillage, rideaux cadastre		2 500	2 500
2312 (147) - reprises de concessions		36 000	36 000
2312 (147) - columbarium		30 000	30 000
2313 (113) - local infirmières		171 400	171 400
2313 (130) - travaux divers bâtiments	396	9 604	10 000
2313 (165) - maison Fage		27 000	27 000
2313 (132) - accessibilité bâtiments	26 860	46 074	72 934
2315 (98) - revêtements généraux	5 939	4 061	10 000
2315 (99) - étang		10 000	10 000
2315 (164) - travaux budget fonds de sections		8 345	8 345
2312 (1) - transfert frais d'études cimetière		3 404	3 404
2313 (1) - transfert frais d'études local infirmières		18 600	18 600
TOTAL :	39 890	604 956	644 846

Recettes d'investissement :

Libellés des projets -Recettes	RAR	nouveaux crédits	Total
021- virement de la section de fonctionnement		238 819	238 819
10222- FCTVA		11 992	11 992
10226 - taxe aménagement		8 500	8 500
1068 - réserves		104 334	104 334
1323 (098) - revêtements généraux	1 965		1 965
1323 (110) - école numérique rurale	819		819
1341 (110) - école numérique rurale	1 365		1 365
1323 (113) - local infirmières		20 000	20 000
1327 (113) - local infirmières		20 000	20 000

1323 (132) - signalétique		2 337	2 337
1323 (132) - accessibilité bâtiments et voirie	5 775	7 679	13 454
1341 (132) - accessibilité bâtiments et voirie	9 088	15 358	24 446
1323 (147) - reprises concessions		9 000	9 000
1323 (147) - columbarium		4 450	4 450
1341 (147) - columbarium		7 500	7 500
1641 (80) - Emprunt		150 000	150 000
165(1) - caution logement		500	500
2802 (1) - amortissements doc d'urbanisme		1 472	1 472
280422 (1) - amortissements subvention d'équipement		441	441
28051 (1) - amortissement concessions, brevets et licences		1 448	1 448
2031 (1) - transfert frais d'études cimetière		3 404	3 404
2031 (1) - transfert frais d'études local infirmières		18 600	18 600
TOTAL :	19 012	625 834	644 846

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte ce budget par 10 voix pour, 2 voix contre.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-018 : Vote du budget de l'eau.

Présentation et vote DU BUDGET DE L'EAU de l'exercice 2017

Le Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

libellés dépenses	dépenses de l'exercice	libellés recettes	Recettes de l'exercice résultat reporté
011- charges à caractère général	73 585	70 - vente des produits, serv.	68 668
012 - charges de personnel & ass.	18 452	75 - autres produits de gestion courante	1 338
014 - atténuation de produits	12 328		-
65 - autres charges de gestion courante	248	77 - produits exceptionnels	73
66 - charges financières	222		-
023 - virement section inv.	9 062	002 - résultat reporté	57 099
042 - opérations .d'ordre transfert entre sections	18 873	042 - opérations. d'ordre transfert entre sections	5 592
Total des dépenses d'exploitation	132 770	Total des recettes d'exploitation	132 770

Section d'investissement :

libellés dépenses d'investissement	dépenses de l'exercice	RAR	libellés recettes d'investissement	Recettes de l'exercice+ résultat reporté	RAR
01 - Déficit reporté	8 498		001- excédent reporté		
1391 - reprises sur subventions	5 592		021 - virement section d'exploitation	9 062	
1641 - emprunts et dettes assimilées	6 019		10222 - FCTVA	3 002	
203 (23) - diagnostic réseau eau	5 000		1068 (1)- réserves	14 143	
2156 (42) - compteurs	2 000	335	131 (53) interconnexion Lagarde/Sainte-Fortunade	15 600	
2315 (53) - interconnexion Lagarde/Ste Fortunade	93 600	5 310	1641 (4) - Emprunt	75 000	
2315 (61) - extension AEP de Bouthouyrie	4 326		2813 - Amortissement constructions	207	
2315 (62) - AEP local communal de Bellevue	5 000		28156 - Amortissement matériels	764	
			28158 - Amortissement réseaux	17 130	
			2818 - amortissement autres immobilisations	772	
TOTAL	135 680		TOTAL	135 680	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce budget.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-019 : Vote du budget de l'assainissement.

Présentation et vote DU BUDGET ASSAINISSEMENT de l'exercice 2017

Le Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

libellés dépenses	dépenses de l'exercice	libellés recettes	Recettes de l'exercice résultat reporté
011 - charges à caractère général	52 084	70 - vente des produits, serv.	14 967
012 - charges de personnel & ass.	4 614	74 - subventions d'exploitation	3 000
014 - atténuation de produits	1 960	75 - autres produits de gestion courante	76
65 - autres charges de gestion courante	0	77 - produits exceptionnels	94
66 - charges financières	0	002 - résultat reporté	42 762
023 - virement à la section d'investissement	0		
042 - opérations d'ordre transfert entre sections	6 106	042 - opérations. d'ordre transfert entre sections	3 865
Total des dépenses d'exploitation	64 764	Total des recettes d'exploitation	64 764

Section d'investissement :

libellés dépenses d'investissement	dépenses de l'exercice	RAR	libellés recettes d'investissement	Recettes de l'exercice+ résultat reporté	RAR
01- solde reporté	6 400		001- excédent reporté		
1391 (1) - reprises sur subventions	3 865		021 - virement du fonctionnement		
203 (38) - frais d'études extension réseau		2 520	10222 - FCTVA	2 144	
218 (39) - grilles lagune	1 000		1068 - Réserves	8 920	
2313 (39) - création local technique	500		203 - Transfert frais d'études extension réseau	2 520	
2315 (38) - travaux divers Lagune	2 885		28158 - Amortissement réseaux	6 088	
2315 (1) - transfert frais d'études extension réseau	2 520		2818 - Amortissements autres immobilisations	18	
TOTAL		19 690	TOTAL		19 690

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce budget.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-020 : Convention constitutive d'un groupement de Commandes (étude schéma directeur d'alimentation en eau potable)

Le maire expose au Conseil Municipal qu'un enjeu commun anime les maîtres d'ouvrages compétents en matière d'eau potable : assurer une desserte pérenne de la population avec une eau de qualité, en quantité suffisante et de manière la plus économique possible.

Afin d'y répondre au mieux, une parfaite connaissance de nos infrastructures et du fonctionnement de l'ensemble de nos systèmes AEP s'impose, condition préalable à la définition d'un programme opérationnel pluriannuel de travaux.

L'ensemble de ces données permettra ainsi :

- de disposer d'un schéma directeur
- de mobiliser les financements, conditionnés notamment à l'engagement d'un tel schéma directeur.

Face à la nécessité d'engager la formalisation de ce schéma (comprenant la réalisation d'un diagnostic, la définition de scénarii d'optimisation et la déclinaison d'un programme opérationnel pluriannuel de travaux), nous devons nous regrouper avec d'autres communes comme Sainte-Fortunade et Cornil.

Un groupement de commandes doit donc être mis en place entre la commune de Lagarde-Enval et celles de Sainte-Fortunade et Cornil.

Ce groupement de commandes est donc constitué en vue de la passation de deux marchés publics relatifs à :

- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SD AEP)
- Une mission de réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

Une convention entre ces trois communes doit être signée.
Le maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Ouïe l'exposé,

Après avoir délibéré,
à l'unanimité

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de groupement de commandes en vue de la passation de deux marchés publics relatifs à :

- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SD AEP),
- une mission de réalisation d'un schéma Directeur d'Alimentation en Eau potable.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-021 : Convention entre la commune de Lagarde-Enval et l'agence immobilière : Célaur Immobilier.

Le maire expose au Conseil Municipal que le logement du gardillou va être vacant à partir du 1er mai 2017 et propose au Conseil Municipal de signer un mandat de location sans démarchage avec l'agence immobilière " Célaur Immobilier" de Tulle.

Le Conseil municipal,
après avoir délibéré, à l'unanimité autorise le maire à signer le mandat de location sans démarchage avec l'agence immobilière "Célaur Immobilier".

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-022 : Indemnités de fonction des élus.

Le Maire expose au Conseil municipal que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux ont été revalorisés à compter du 1er février en application :

- du relèvement de la valeur du point d'indice prévu par le décret N°2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation
- du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret N°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret N°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Suite à ces différents changements, le tableau des indemnités de fonction des élus est le suivant :

NOM	FONCTION	%indice Brut maximal
RINGENBACH Daniel	Maire	25,77 %
LAGARDE Isabelle	1er adjoint	5,10 %

VIEILLEFOND Cyril	2ème adjoint	5,10 %
AURIOL Julie	3ème adjoint	5,10 %
SOUFFRON Angéla	4ème adjoint	5,10 %
BARATTE Martine	Conseillère municipale	2,62 %
COURTOIS Patricia	Conseillère Municipale	2,62 %

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal

Accepte les indemnités de fonctions des élus telles qu'elles sont définies dans le tableau ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-023 : Adoption de la charte des pratiques communes du réseau des bibliothèques de Tulle Agglo

Le maire expose que dans le cadre du comité de pilotage concernant l'évolution du réseau des bibliothèques de Tulle Agglo, une charte des pratiques communes pour les différents sites, afin d'harmoniser les services rendus aux usagers et ainsi avoir une meilleure lisibilité sur le territoire a été mise en place. Elle a été validée par le conseil communautaire du 23 janvier 2017 et s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement de la médiathèque intercommunale et du réseau des bibliothèques de Tulle Agglo.

Pour être mise en pratique elle doit être approuvée par les communes membres.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette dernière.

Ouïe l'exposé,

Après avoir délibéré

à l'unanimité,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h25

le Maire,
Ringenbach Daniel

